

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DCA2026M05N01-R1/1

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq juin, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-huit juin sous la présidence de Monsieur Damien LE ROUX, Vice-Président du CCAS.

Etaient présents :

M. Damien LE ROUX, Vice-président du CCAS
Mme Charline TANGUY, membre élu
Mme DREYFUS, membre élu,
Mme LOUBOUTIN, membre élu,
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Aliette BERTHELOT, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé
Mme Marie-Odile BAUDON-BELLEIL, membre nommé
M. Philippe DE RIVE, membre nommé
Mme Marie-Agnès RAHAL, membre nommé (arrivée à 19h30)

Nombre de membres
En exercice :14
Présents :12
Votants :12

Assistait également à la réunion :

M. Ulrich BREHERET, directeur de la cohésion sociale et directeur du CCAS
Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale
M. Laurent DELBECQUE, Directeur Finances, Achat public et Performance

Absents excusés :

Mme Emmanuelle BETY, Vice-présidente déléguée du CCAS (donne procuration à M. LE ROUX)
Mme Stéphanie LEFEBVRE, membre élu, conseillère subdéléguée au bien-vieillir (donne procuration à Mme TANGUY)
M. Bernard GIUMELI, membre élu, conseiller subdélégué à la santé et à la prévention (donne procuration à Mme ENET)
M. Jean-Michel LAIR, membre nommé



Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**01. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 04 mai 2026**

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS qui s'est tenue le 04 mai 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Ulrich BREHERET.

Chaque membre a été destinataire du procès-verbal de la séance précédente.

Décision

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-18 ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 mai 2026.

Le Président du CCAS propose au Conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'administration du 04 mai 2026

Madame DREYFUS demande si le diagnostic technique des logements du Petit Raffuneau a été réalisé.

Monsieur BREHERET indique que le diagnostic n'a pas encore été effectué. Les coordonnées de la personne contact travaillant à Atlantique Habitations ont été communiquées par le bailleur social uniquement cette semaine. Le diagnostic technique sera réalisé cet été, conjointement par Atlantique Habitations et la Ville (DASTTE / Mme BERCHOT), en vue de la préparation budgétaire 2027.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : **30 JUIN 2026**

Extrait certifié conforme

Orvault, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Ulrich BREHERET



Le Vice-Président du CCAS

Damien LE ROUX